



HAL
open science

Les migrations internationales au XXI^e siècle : des facteurs récurrents ou nouveaux ?

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les migrations internationales au XXI^e siècle : des facteurs récurrents ou nouveaux ?. 2015, pp.1-9. halshs-01198492

HAL Id: halshs-01198492

<https://shs.hal.science/halshs-01198492>

Submitted on 17 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les migrations internationales au XXI^e siècle Des facteurs récurrents ou nouveaux ? Gérard-François Dumont

Les données disponibles sur les migrations internationales mettent en évidence une incontestable croissance. Faut-il l'interpréter comme une simple accentuation d'une tendance longue ou comme le résultat de facteurs nouveaux ? Pour répondre à cette question, il convient d'abord de cerner la réalité, et donc de prendre la mesure du phénomène, ce qui permettra d'en préciser les principaux ressorts.

Une incontestable croissance de l'immigration

La connaissance du nombre d'immigrants dans le monde provient des estimations de l'ONU qui reposent sur une définition précise, l'immigrant étant une personne qui vit dans un autre pays que son pays de naissance depuis au moins un an¹. L'ONU indique donc 231,5 millions d'immigrants en 2013 contre 154,2 millions en 1990, soit une hausse de 50 %. Comme, dans le même temps, le nombre d'habitants dans le monde s'est accru de 35 %, il apparaît que le taux de croissance de l'immigration est supérieur à celui de la population mondiale. Cette croissance s'est-elle traduite par une réorientation globale des destinations des migrants ? Nullement. En 1990, une petite moitié des immigrants, soit 53 % d'entre eux, résidaient dans les pays les plus développés. Au fil des années, ce pourcentage est passé à 58,6 %.

1. Cette définition géographique (et temporelle) qu'utilise également l'Union européenne est importante à noter, car elle diffère de la définition usitée en France, selon laquelle une personne résidant en France mais née à l'étranger d'une nationalité française n'est pas un immigrant. Cette définition française des immigrants, en partie juridique, est à distinguer de celle des étrangers, reposant uniquement sur un critère juridique lié à la nationalité, sachant qu'un étranger n'est pas nécessairement un immigrant. Ainsi la France compte-t-elle en 2012, selon ses enquêtes de recensement, 4 millions d'étrangers et 5,7 millions d'immigrants. Mais elle déclare, pour les statistiques de l'Union européenne, 7,5 millions d'immigrants.

Gérard-François Dumont est professeur à l'université Paris-Sorbonne et président de la revue *Population & Avenir*.

www.population-demographie.org/revue03htm

gerard-francois.dumont@wanadoo.fr

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur auteur.

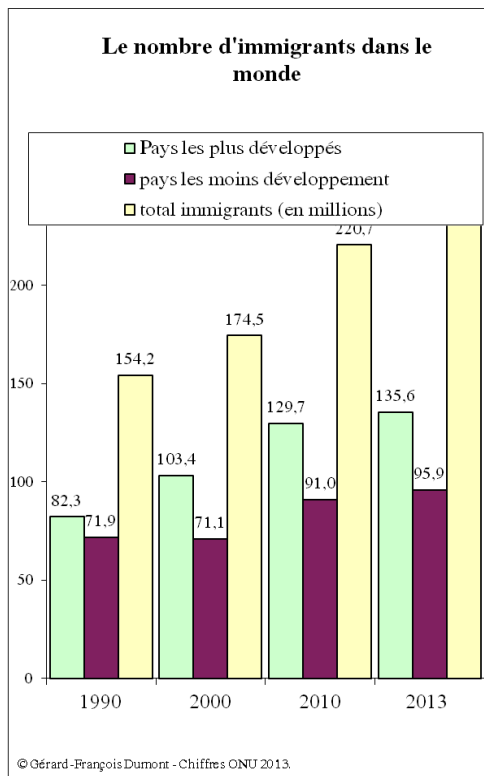
Une version abrégée de ce texte est parue dans : Thierry de Montbrial et Dominique David (dir.), Ramses 2016, Paris, Ifri-Dunod, 2015.

ISBN : 978-2-36567-441-6
© Tous droits réservés, Paris, Ifri

4 septembre 2015

ifri

En conséquence, même si la migration Sud-Sud est importante, elle demeure moins élevée que celle qui part d'un pays du Sud et a pour destination un pays du Nord. En revanche, la géographie des guerres et des conflits civils se traduit, surtout depuis la fin des guerres dans l'ex-Yougoslavie, par un plus grand nombre de réfugiés dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.



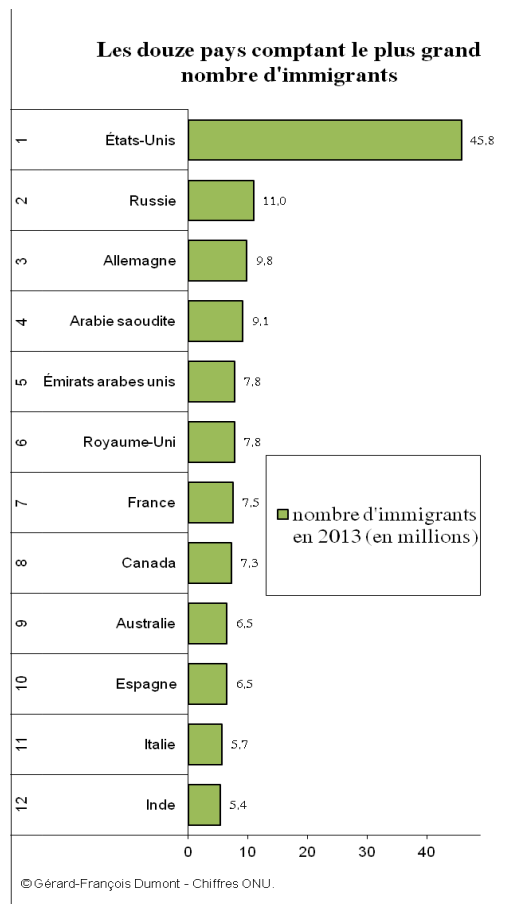
Sources : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2011). *Trends in International Migrant Stock: Migrants by Age and Sex* (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2011). United Nations, Department of Economic and Social Affairs (2013). *Trends in International Migrant Stock: Migrants by Destination and Origin* (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2013).

La place primatale confortée des États-Unis

L'examen des douze pays comptant le plus grand nombre d'immigrants est d'autant plus justifié que ces pays cumulent, à eux seuls, 56 % des immigrants dans le monde. Les chiffres mettent en évidence la pérennité du « rêve américain », avec en 2013, 45,8 millions d'immigrants aux États-Unis (soit près d'un cinquième du total mondial), très largement devant la Russie et l'Allemagne. Cette importance considérable des États-Unis dans le système migratoire mondial tient à la permanence de leur attraction pour tout type de population de toute origine géographique. Dans la concurrence mondiale pour attirer les meilleures ressources humaines, les États-Unis demeurent les plus fascinants, pouvant offrir un cadre de travail, des moyens logistiques ou des réseaux professionnels sans équivalents, y compris pour des personnes qualifiées de pays du Nord comme la France. Cette attractivité s'explique aussi par les caractéristiques institutionnelles des États-Unis, à la fois stables et favorables à la liberté des individus et à l'entrepreneuriat. C'est pourquoi les

États-Unis représentent une terre d'accueil pour de nombreuses personnes insatisfaites de leur pays d'origine, et qui recherchent en même temps la paix et la liberté.

Mais l'immigration aux États-Unis n'aurait pas atteint une telle importance sans le changement législatif intervenu dans ce pays en 1965 : les politiques de préférence géographique ont en effet été abolies par l'*Immigration Act* du 3 octobre 1965, qui décidait, à compter du 1er juillet 1968, de la fin du contingentement par nationalités instaurées en 1921, et notamment des quotas défavorables aux pays asiatiques. Ainsi, tout en continuant de recevoir des hispaniques, les États-Unis connaissent alors une hausse considérable du nombre des migrants asiatiques, en provenance d'Inde², de Chine, des Philippines, etc. Cette diversification de l'immigration aux États-Unis m'a conduit à proposer un nouveau concept, celui d'« État-Monde », qui définit un État composé d'un ensemble de minorités originaires de tous les continents et sous-continent existant³.



Source : United Nations, Department of Economic and Social Affairs (2013). *Trends in International Migrant Stock: Migrants by Destination and Origin* (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2013).

2. Gérard-François Dumont, « Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne », *Géostratégiques*, n° 19, avril 2008.

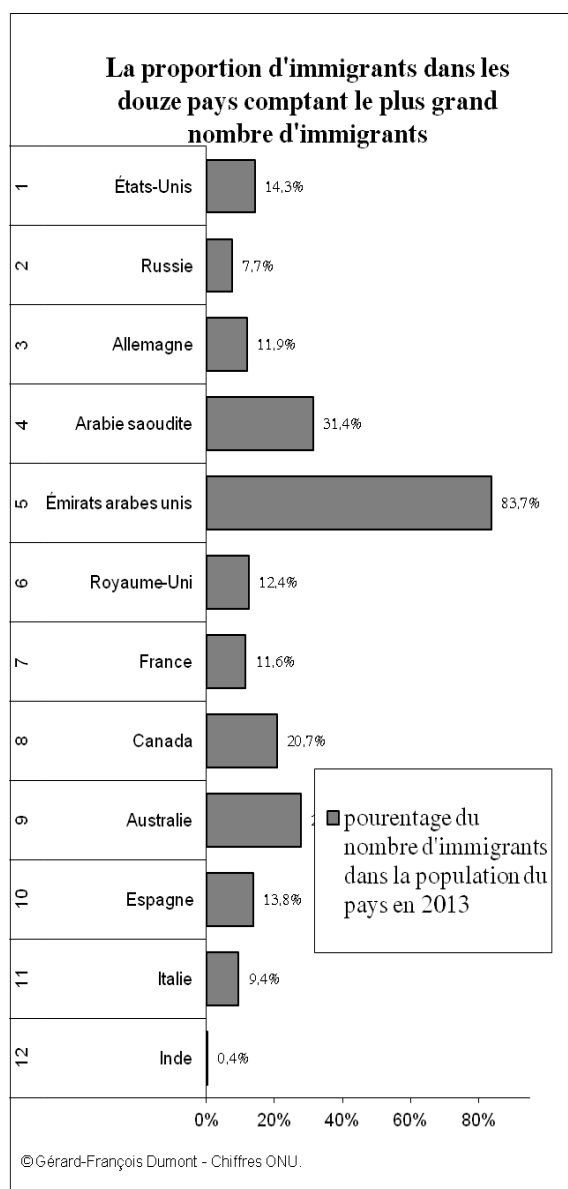
3. Gérard-François Dumont, « Les États-Unis : un « État-Monde », *Population & Avenir*, n° 714, septembre-octobre 2013.

Effets de l'éclatement soviétique et facteurs multiples

Concernant les deux pays situés aux deuxième et troisième rangs, l'importance du nombre de leurs immigrants s'explique en partie par l'éclatement de l'URSS et par la fin du Rideau de fer. En Russie, le nombre élevé d'immigrants tient à la naissance de nouvelles frontières internationales, entraînant vers ce pays l'émigration des « pieds rouges », personnes d'ethnie russe qui vivaient dans les ex-républiques soviétiques d'Asie centrale. En Allemagne, l'ouverture des frontières des ex-pays communistes a permis l'immigration de centaines de milliers de « rapatriés tardifs » (*Spätaussiedler*), c'est-à-dire de personnes considérées comme étant de souche allemande au titre de la Loi fondamentale de 1949, mais qui vivaient auparavant en URSS. En outre, l'immigration en Russie et en Allemagne a également une dimension démographique, compte tenu de la baisse de leurs populations actives respectives, consécutive à leur faible fécondité, qui les met en situation « d'hiver démographique⁴ ».

L'importance du nombre d'immigrants en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis, pays placés aux quatrième et cinquième rangs, témoigne de la combinaison des facteurs de répulsion dans les pays de départ – dus à un développement insuffisant –, et des besoins en main-d'œuvre de ces pays du Golfe. Ces besoins sont particulièrement élevés aux Émirats arabes unis, où la volonté des émirs d'inscrire l'économie de leur pays dans la mondialisation s'est heurtée à une incontestable insuffisance démographique de la population active des nationaux, à tous niveaux de compétence professionnelle. *Ceteris paribus*, la présence du Canada et de l'Australie, aux huitième et neuvième rangs des pays comptant le plus d'immigrants, découle en partie de caractéristiques semblables à celles des pays du Golfe : un potentiel économique à exploiter et un peuplement relativement faible. En revanche, le facteur politique y est fondamentalement différent. En effet, à l'exception des immigrants venus de pays du Nord, la grande majorité des migrants présents dans les pays du Golfe y ont un statut très inférieur, avec fort peu de droits, ce qui n'est pas le cas des immigrants au Canada et en Australie.

4. Gérard-François Dumont et Pierre Verluise, *Géopolitique de l'Europe : de l'Atlantique à l'Oural*, Paris, PUF, 2015.



Source : United Nations, Department of Economic and Social Affairs (2013). *Trends in International Migrant Stock: Migrants by Destination and Origin* (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2013).

Concernant les pays européens situés aux troisième, sixième, septième, dixième et onzième rangs (respectivement l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Italie), leur immigration, lorsqu'elle vient des pays du Sud, des Balkans ou d'Ukraine, est également la résultante de facteurs de répulsion des pays d'origine et de facteurs d'attraction politico-économique. Ces derniers combinent les effets des droits ouverts à l'immigration – que ce soit au titre du regroupement familial ou des demandes d'asile – et le simple fait, pour les migrants, de savoir que les besoins économiques du pays de destination leur donnent des possibilités d'emploi dans de multiples professions, du bâtiment ou des services, notamment en raison de la faible appétence des nationaux pour certains métiers.

Si l'on met de côté l'important changement intervenu dans la politique migratoire des États-Unis, la hausse du nombre des immigrants dans le monde

pourrait se résumer à l'intensification des facteurs migratoires classiques, politiques, économiques et démographique, ou de leur combinaison. Ces facteurs conduisent à mettre en évidence l'existence de nombreux champs migratoires bilatéraux, souvent caractérisés par des courants radiaux, avec des populations quittant un pays de départ et se rendant directement dans un pays d'arrivée prédéterminé, du fait de l'existence d'un couple migratoire entre les deux pays considérés.

De nombreux champs migratoires bilatéraux...

Sur tous les continents, différents pays forment un champ migratoire contigu correspondant à une logique géographique évidente. Par exemple, en Europe septentrionale, la Suède et la Finlande d'une part, la Suède et la Norvège d'autre part, forment toujours chacun un couple migratoire. Plus au sud, la Suisse forme avec l'Italie un autre couple migratoire contigu, et les résidents de nationalité italienne constituent la première nationalité étrangère en Suisse, même si elle a été, au cours de certaines années de la décennie 1990, devancée par les ex-Yougoslaves qui fuyaient les guerres des Balkans occidentaux. Dans ces Balkans, l'ouverture de l'Albanie a vu renaître le couple formé par ce pays avec la Grèce.

En Asie, des couples contigus s'observent notamment entre l'Inde et le Népal, ou entre l'Inde et le Bhoutan. Dans le Sud-Est asiatique, d'importants courants existent entre la Malaisie et Singapour, ce dernier pays faisant appel à des migrants provenant notamment de la province malaise voisine de Jahore.

En Afrique, les couples migratoires contigus sont divers et nombreux, comme entre le Burkina Faso et la Côte-d'Ivoire, le Ghana et le Togo, le Bénin et le Nigeria, ou encore le Mozambique et l'Afrique du Sud. En Amérique le plus fort courant migratoire, en partie hérité du traité de Guadalupe Hidalgo (1848), associe le Mexique aux États-Unis.

D'autres couples migratoires bilatéraux sont maritimes, avec deux échelles géographiques : la première correspond à une faible distance – avec des effets migratoires justifiés par la proximité maritime –, tandis que la seconde peut embrasser plusieurs milliers de kilomètres et être de nature océanique. Dans le premier cas, il s'agit par exemple en Europe, du couple Irlande/Grande-Bretagne et, entre Europe et Afrique, des migrations entre le Maroc et l'Espagne ou, en Asie, entre l'Indonésie et Singapour. Dans le second cas, et bien que la faible distance maritime facilite certains courants, les grandes distances sont de moins en moins un obstacle à l'existence de couples maritimes, qu'il s'agisse d'une mer ou d'un océan à traverser. Il existe, par exemple, un couple maritime entre les Philippines et le Japon, comme entre les Philippines et Hong Kong, surtout pour des emplois généralement occupés par des femmes. Les océans eux-mêmes n'empêchent pas l'apparition de couples bilatéraux maritimes, à l'exemple de celui qui lie le Portugal et le Brésil, ou encore la Chine d'une part, et les États-Unis et le Canada d'autre part. Un

autre couple maritime transocéanique marie les Philippines aux États-Unis. Cette dernière émigration, principalement de cadres et de personnes qualifiées, notamment de médecins et d'infirmières, fournit d'importantes devises au pays de départ.

Aux champs migratoires contigus et maritimes s'ajoute un troisième type, de nature plus historique que géographique. Des échanges migratoires réguliers se constatent entre des pays n'ayant ni frontière commune ni route maritime directe. Ces couples migratoires renvoient à des liens politico-historiques nés de la colonisation et pérennisés *de jure* ou *de facto* après la décolonisation. Plusieurs pays européens sont particulièrement concernés par ce troisième type de flux bilatéraux: le Royaume-Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal. D'où l'importance des flux de population de pays du Commonwealth vers le Royaume-Uni. La France constitue également, avec ses anciennes colonies, divers couples historiques, à l'exemple de celui qui la lie au Sénégal⁵. L'Espagne s'insère également dans des couples historiques, tout particulièrement avec les pays de l'Amérique andine, les migrations étant facilitées par la communauté de langue.

De grands champs migratoires du début du ^{xxi}^e siècle s'inscrivent donc, comme dans la seconde moitié du ^{xx}^e siècle, dans une logique radiale de flux directs entre des pays formant des couples dont la dominante est principalement contiguë, maritime ou historique – sachant que certains couples relèvent de deux types, à la fois maritime et historique, à l'instar de ceux que forment la France et l'Algérie, ou le Canada et le Royaume-Uni. Ces flux radiaux se trouvent aujourd'hui à la fois stimulés et complétés par de nombreux autres, qui n'ont pas cette nature de champ migratoire bilatéral.

...stimulés et complétés par une mondialisation des flux migratoires

Cela tient à ce que la nature haussière des migrations internationales n'est pas seulement due à des facteurs classiques (politiques, économiques, démographiques ou résultant d'une combinaison de ces différents facteurs). Depuis les années 1990, un tournant s'est opéré : les migrations internationales allient désormais, à titre de déterminants, à la fois ces facteurs migratoires classiques et de « nouvelles logiques migratoires⁶ » nées de la « mondialisation » au sens large – ce mot-valise dont il faut distinguer les trois dimensions explicatives d'une stimulation des migrations, en recourant aux termes « globalisation », « internationalisation » et « mondialisation » (au sens étroit).

5. Seydou Kanté, *Géopolitique de l'émigration sénégalaise en France et aux États-Unis*, Paris, L'Harmattan, 2014.

6. Gérard-François Dumont, « Les nouvelles logiques migratoires », dans : Yves Michaud (dir.), *Université de tous les savoirs*, « Qu'est-ce que la globalisation ? », Paris, Éditions Odile Jacob, 2004, p. 97-116. Ce texte a paru sous une forme révisée et complétée dans : *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n° 17, Éditions Eres, 2007. Cf. également Gérard-François Dumont, « Migrations internationales et mondialisation » dans : Gabriel Wackermann (dir.), *La Mondialisation*, Paris, Ellipses, 2006.

La globalisation, dimension normative de la mondialisation, donc provenant de choix politiques, favorise par exemple la migration internationale au sein de blocs régionaux ayant décidé de faciliter la libre circulation, comme l'Union européenne au titre des traités, ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) avec son passeport commun. Au niveau planétaire, l'adhésion de la Chine à l'OMC par exemple, témoigne d'une ouverture aux échanges commerciaux qui s'accompagne inévitablement de migrations humaines. Autre décision de globalisation : la suppression du contrôle des changes par de très nombreux pays donne à l'immigrant des possibilités aisées de transfert d'argent vers son pays d'origine, ôtant ainsi un frein éventuel à la migration.

Deuxième dimension, cette fois technique, de la « mondialisation » au sens large : l'internationalisation définit l'ensemble des techniques de transport des hommes, des marchandises, des capitaux et de l'information qui réduisent l'espace-temps entre les territoires. L'internationalisation, qui se poursuit au fil des progrès techniques, permet de s'informer aisément et en temps réel sur les opportunités migratoires, diminue considérablement le coût du transport des migrations internationales, et ne fait plus de la migration une séparation d'avec la famille ou du territoire d'origine du migrant en raison des multiples possibilités de communiquer (téléphone filaire, mobile, courriel, Skype et réseaux sociaux).

Quant à la mondialisation au sens étroit, dimension entrepreneuriale de la mondialisation au sens large, elle est la conséquence pratique de la globalisation et de l'internationalisation pour les agents économiques. Ces derniers peuvent désormais penser leur activité professionnelle actuelle ou future dans un cadre planétaire, ce qui vaut autant pour les entrepreneurs individuels que, évidemment, pour les firmes transnationales. Les premiers peuvent être amenés à migrer pour saisir certaines opportunités, et les secondes pour déployer géographiquement leurs collaborateurs selon leurs besoins.

Les migrations internationales du XXI^e siècle combinent donc les facteurs migratoires classiques et de nouvelles logiques migratoires, en raison des processus de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation, ce qui démultiplie les causes de migration et rend possibles des cheminements de plus en plus complexes. Cette complexité modifie la nature migratoire de nombreux pays. Auparavant, cette dernière pouvait être considérée comme unique, conduisant à classer les pays en trois types, selon qu'ils avaient une fonction d'émigration, de transit ou d'immigration. Désormais, nombre de pays ont une nature plurielle, exerçant simultanément deux ou trois de ces fonctions.

Bibliographie

Gérard-François Dumont, « La paix à l'âge des nouvelles logiques migratoires », *Peace in Age of Great Migrations, The Global Quest for Tranquillitas Ordinis, Pacem in Terris, Fifty Years Later*, Pontifical Academy of Social Sciences, Acta 18, 2013, p. 177-198.

Gérard-François Dumont, « Les migrations internationales entre permanence et diversification », *Administration, revue de l'administration territoriale de l'État*, n° 225, mars 2010.

Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

Gérard-François Dumont, « Migrations internationales et mondialisation » dans : Gabriel Wackermann (dir.), *La Mondialisation*, Paris, Ellipses, 2006.

Seydou Kanté, *Géopolitique de l'émigration sénégalaise en France et aux États-Unis*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Vincent Moriniaux (dir.), *Les Mobilités*, Paris, Sedes, 2010.